

									Objectif	
Résultats sur le rendement	Catégories de rendement	Mesures	2021	2022	2023	2024	2025	Tendance	Industrie	Distributeur
Approche vis-à-vis de la clientèle Les services sont fournis de manière à tenir compte des préférences des clients.	Qualité du service	Nouveaux services destinés aux consommateurs résidentiels ou aux petites entreprises branchés en temps voulu	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	➡	90,00%	
		Date et heure de rendez-vous respectées	98,86%	99,43%	95,32%	99,17%	99,33%	⬆	90,00%	
		Réponse en temps voulu aux appels téléphoniques	83,14%	76,81%	86,99%	85,30%	82,51%	⬆	65,00%	
	Satisfaction de la clientèle	Résolution dès la première communication	89,04%	86,03%	85,65%	87,16%	89,10%			
		Exactitude de la facturation	99,88%	99,84%	99,88%	99,87%	99,91%	⬆	98,00%	
		Résultats du sondage sur la satisfaction de la clientèle	95,00%	93,00%	91,00%	92,00%	94%			
Efficacité opérationnelle Une amélioration continue de la productivité et de l'indice rendement-coûts est atteinte. Le distributeur respecte les objectifs du réseau en matière de fiabilité et de qualité.	Sécurité	Niveau de sensibilisation du public	72,00%	72,00%	72,00%	72,00%	72,00%			
		Niveau de conformité avec le Règlement de l'Ontario 22/04 ¹	C	C	C	C	C	➡		C
		Indice des incidents	0	1	0	1	0	➡		1
		Nombre d'incidents liés au grand public						➡		
	Fiabilité du réseau	électriques graves	0,000	0,167	0,000	0,159	0,000	➡		0,070
		Taux par 10, 100 ou 1 000 km de ligne de transport								
		Nombre d'heures moyen où le client est privé d'électricité ²	0,83	1,02	1,03	0,87	0,98	⬆		0.89
		Nombre moyen d'occurrences où le client est privé d'électricité ²	0,62	0,69	0,63	0,54	0,71	⬇		0.74
	Gestion de l'actif	Avancement de la mise en œuvre du plan du réseau de distribution	92,00%	90,00%	75,00%	95%	97%			
		Évaluation de l'efficience	4	4	4	4	4			
Réactivité aux politiques publiques. Le distributeur remplit ses obligations imposées par le gouvernement (p. ex. les exigences légales et réglementaires imposées à la Commission et venant s'ajouter	Branchement à des installations de production d'énergie renouvelable	Coût total par client ³	719\$	811\$	935\$	950\$	976\$			
		Coût total par kilomètre de ligne de transport ³	42 365\$	46 747\$	54 210\$	27 343\$	28 089\$			
		Branchement en temps voulu de nouvelles installations de production de petite taille intégrées	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	➡	90,00%	
Rendement financier La viabilité financière est entretenue et les économies générées par l'efficacité opérationnelle peuvent être maintenues.	Ratios financiers	Liquidités : ratio de liquidité générale (actif à court terme/passif à court terme)	1,00	0,90	0,94	0,44	1,45			
		Levier financier : montant total de la dette (incluant endettement à court terme et à long terme)/capitaux propres	1,92	1,99	1,94	1,88	1,83			
		Rentabilité : taux de rendement des capitaux propres réglementé	8,34%	8,34%	8,34%	9,21%	9,21%			
		Présumé (inclus dans les tarifs)	8,49%	6,94%	6,15%	7,53%	7,36%			
		Atteint								

1. Évaluation de la conformité avec le Règlement de l'Ontario 22/04 : conforme (C), besoin d'amélioration (BA) ou non conforme (NC).

2. Une flèche ascendante indique une fiabilité décroissante alors qu'une flèche descendante indique une fiabilité croissante.

3. Une analyse comparative établit le coût total à partir des renseignements fournis par le distributeur.

Légende:

Tendance sur 5 ans
⬆ vers le haut
⬇ vers le bas
➡ stable

Année actuelle
● objectif atteint
● objectif non-atteint

Discussion et analyse de gestion de la carte de pointage 2025 (« DAG de la carte de pointage 2025 »)

Le lien ci-dessous donne accès à un document intitulé « Carte de pointage – Description des mesures de rendement ». Celui-ci présente les définitions techniques, des descriptions en langage clair et le mode de comparaison des mesures pour chacune des mesures de la carte de pointage dans la DAG de la carte de pointage 2025 :

http://www.ontarioenergyboard.ca/OEB/Documents/scorecard/Scorecard_Performance_Measure_Descriptions_fr.pdf

DAG de la carte de pointage – Vue d'ensemble

Hydro Ottawa limitée (Hydro Ottawa) est une société de distribution locale (SDL) réglementée qui mène ses activités dans la ville d'Ottawa et la municipalité de Casselman. Hydro Ottawa est détenue à part entière par la Ville d'Ottawa et est la troisième plus grande entreprise d'électricité appartenant à une municipalité en Ontario. Hydro Ottawa exploite l'un des réseaux de distribution d'électricité les plus sécuritaires, fiables et rentables de la province et dessert approximativement 376 000 clients résidentiels et commerciaux sur un territoire de 1 116 kilomètres carrés.

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) est l'organisme de réglementation indépendant des secteurs de l'électricité et du gaz naturel en Ontario. Le fonctionnement de la CEO s'arrime principalement au Cadre de réglementation renouvelé, qui établit des objectifs visant à guider les distributeurs et à mieux servir les consommateurs. Pour les entreprises d'électricité réglementées, les objectifs sont les suivants : offrir des services centrés sur la clientèle, améliorer l'efficacité opérationnelle, faire preuve de réactivité aux politiques publiques et générer un rendement financier durable. Le taux de réussite des distributeurs dans l'atteinte de ces objectifs est mesuré et publié chaque année par la CEO dans la Carte de pointage des services publics.

La présente carte de pointage fait état des résultats d'Hydro Ottawa en 2025 relativement à 21 mesures de rendement. La présente discussion et analyse de gestion a été ajoutée à la carte de pointage par Hydro Ottawa dans le but d'appuyer le Cadre de réglementation renouvelé de la CEO et de favoriser des échanges constructifs avec ses clients.

Qualité du service

- **Nouveaux services destinés aux consommateurs résidentiels ou aux petites entreprises branchés en temps voulu**

Le paragraphe 7.2 du Code des réseaux de distribution exige que le raccordement en réponse à une nouvelle demande de service en basse tension (moins de 750 V) soit effectué en cinq jours ouvrables ou moins, après que toutes les conditions de service applicables sont satisfaites, ou à une date ultérieure selon l'entente conclue entre le client et le distributeur. Cette exigence doit être respectée pour au moins 90 % des demandes. En 2025, Hydro Ottawa a respecté cette exigence pour 100 % des demandes et a raccordé 5 613 nouveaux services en basse tension en moins de cinq jours.

- **Date et heure de rendez-vous respectées**

Le paragraphe 7.4 du Code des réseaux de distribution spécifie que lorsqu'un client doit être présent pour un rendez-vous, le distributeur doit offrir un rendez-vous durant les heures d'ouverture habituelles, au cours d'une plage horaire ne dépassant pas quatre heures, et arriver au rendez-vous à l'intérieur de la plage horaire fixée. Le rendement du distributeur est mesuré en fonction du pourcentage de fois qu'il se présente à ses rendez-vous à l'intérieur de la plage horaire fixée; il doit en outre respecter cette exigence à au moins 90 % du temps. En 2025, Hydro Ottawa a fixé 10 810 rendez-vous et a terminé 99,3 % de ces rendez-vous à temps.

En majorité, le non-respect des rendez-vous était attribuable à des situations d'urgence ou à des événements météorologiques graves qui ont obligé le distributeur à réaffecter les effectifs nécessaires aux opérations de rétablissement du service d'électricité.

- **Réponse en temps voulu aux appels téléphoniques**

Le paragraphe 7.6 du Code des réseaux de distribution de la CEO exige que le centre d'appels du distributeur réponde aux appels entrants en 30 secondes ou moins. Cette exigence doit être respectée pour au moins 65 % des appels. En 2025, le centre de contact avec la clientèle d'Hydro Ottawa a reçu 204 844 appels de clients. De ce nombre, 85,3 % ont reçu une réponse en 30 secondes ou moins. Le résultat de 2025 s'inscrivait dans la moyenne historique et se situait bien au-dessus de l'objectif de la CEO.

Satisfaction de la clientèle

- **Résolution dès la première communication**

Par « résolution dès la première communication », on entend que le problème d'un client est réglé dès son contact initial, éliminant la nécessité de faire d'autres appels ou démarches.

Hydro Ottawa mesure la résolution dès la première communication à l'aide d'un sondage téléphonique. À cette fin, des clients ayant récemment contacté le distributeur sont choisis au hasard pour répondre au sondage. La CEO ne prescrit pas de méthode particulière pour déterminer cette mesure et laisse aux distributeurs la latitude nécessaire quant à la façon d'en faire le suivi et d'évaluer leur rendement.

En 2025, Hydro Ottawa a atteint un taux de résolution dès le premier contact de 89,1 %, ce qui dépasse sa moyenne de cinq ans.. Des 3 139 clients ayant répondu au sondage, 2 797 ont indiqué que leur problème avait été résolu dès le premier contact.

- **Exactitude de la facturation**

Le paragraphe 7.1 du Code des réseaux de distribution de la CEO stipule qu'une facture est exacte si elle contient les bons renseignements sur le client, des lectures de compteur précises et des renseignements tarifaires exacts. Le résultat d'Hydro Ottawa en matière d'exactitude de la facturation en 2025 est de 99,91 %, ce qui a surpassé l'objectif de l'industrie de 98 %.

- **Résultats du sondage sur la satisfaction de la clientèle**

La CEO exige que les distributeurs mesurent la satisfaction de la clientèle et en rendent compte tous les deux ans. La CEO laisse aux distributeurs la latitude nécessaire pour calculer la mesure.

Hydro Ottawa utilise les services d'un fournisseur indépendant pour mener son sondage de satisfaction de la clientèle. Le sondage mesure la satisfaction générale des clients à l'égard d'Hydro Ottawa sur le plan de la fiabilité, du service à la clientèle, des pannes de courant, de la facturation, du coût de l'électricité et de l'image de marque. En plus de la satisfaction de la clientèle, Hydro Ottawa utilise ces renseignements pour approfondir sa compréhension des besoins et attentes des clients, et pour orienter ses activités de relations avec la clientèle.

En 2025, le degré de satisfaction de la clientèle d'Hydro Ottawa est demeuré très positif, compte tenu du résultat de 94 %.

Sécurité

- **Sécurité du public**

L'Office de la sécurité des installations électriques (OSIE), l'organisme de réglementation de la sécurité électrique en Ontario, a élaboré trois mesures de la sécurité à l'aide de rétroactions obtenues auprès de parties prenantes de l'industrie. La CEO a adopté ces mesures pour évaluer le rendement en matière de sécurité, puis les a incorporées dans la carte de pointage.

Hydro Ottawa priorise la sécurité en faisant la promotion de la sensibilisation à la sécurité électrique et en respectant de rigoureuses normes de sécurité. D'une année à l'autre, Hydro Ottawa atteint systématiquement les cibles établies par la carte de pointage en matière de sécurité et de conformité. L'entreprise s'emploie d'ailleurs à perpétuer, année après année, son rendement au chapitre de la sécurité.

- **Composante A – Niveau de sensibilisation du public**

La CEO exige que les distributeurs mènent un sondage sur la sécurité tous les deux ans. L'OSIE, en collaboration avec les distributeurs, a élaboré un sondage normalisé pour mesurer la sensibilisation du public à la sécurité électrique. Hydro Ottawa confie à une tierce partie la tâche de mener son sondage bisannuel sur la sensibilisation du public à la sécurité électrique.

Hydro Ottawa a mené son plus récent sondage en mars 2026 et a obtenu un résultat de 72 % pour la sensibilisation du public à l'égard de la sécurité. Ce sondage a permis de recueillir les réponses de 470 participants. Le résultat est cohérent avec le résultat obtenu par Hydro Ottawa au terme du sondage mené en 2024.

- **Composante B – Niveau de conformité au Règlement de l'Ontario 22/04**

Le Règlement sur la sécurité de la distribution d'électricité, Règlement de l'Ontario 22/04, établit pour les distributeurs des exigences fondées sur des objectifs en matière de sécurité électrique pour la conception, la construction et l'entretien de leurs réseaux. Hydro Ottawa, comme distributeur, a une cible spécifique de 100 % de conformité à ce règlement, qu'elle s'efforce d'atteindre chaque année.

En 2025, Hydro Ottawa a été entièrement conforme au règlement. Hydro Ottawa a réagi à tous les éléments ci-après et, le cas échéant, les a réglés : inspections de diligence raisonnable; préoccupations relatives à la sécurité du public; enquêtes de conformité; et vérifications annuelles menées par l'OSIE. Ce résultat témoigne de son engagement marqué à l'égard de la sécurité des employés et du public.

o Composante C – Indice des incidents électriques graves

Le Règlement sur la sécurité de la distribution d'électricité, Règlement de l'Ontario 22/04, exige que les distributeurs signalent tous les incidents électriques graves à l'OSIE. L'OSIE définit un incident électrique grave comme suit : a) tout contact avec l'électricité ayant causé la mort d'une personne ou des blessures graves; b) tout contact par inadvertance avec tout élément d'un réseau de distribution fonctionnant à 750 V ou davantage ayant causé ou ayant le potentiel de causer la mort d'une personne ou des blessures graves; ou c) tout incendie ou explosion dans toute partie d'un réseau de distribution fonctionnant à 750 V ou davantage ayant causé ou ayant le potentiel de causer la mort d'une personne ou des blessures graves, à l'exception d'une explosion ou d'un incendie causé par la foudre.

Pour l'année de signalement 2025 (du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024), Hydro Ottawa a signalé à l'OSIE 23 incidents électriques. Les 23 incidents étaient principalement attribuables à des contacts entre de l'équipement ou du matériel et des lignes d'Hydro Ottawa. Des 23 incidents, aucun n'a été considéré comme un incident électrique grave impliquant le grand public. Hydro Ottawa a atteint l'objectif de l'industrie établi à un et a atteint son objectif d'indice d'incidents électriques graves, fixé par l'industrie à 0,07 par 1 000 km de lignes, en raison de l'absence d'incidents. D'un point de vue historique, le nombre d'incidents électriques graves impliquant le grand public dans la ville d'Ottawa est très faible, notamment grâce aux initiatives de sensibilisation et d'éducation d'Hydro Ottawa.

Fiabilité du réseau

En 2025, les résultats d'Hydro Ottawa en matière de fiabilité ont dépassé la norme de rendement fixée par la CEO pour la fréquence des pannes (SAIFI), mais n'ont pas respecté la norme relative à la durée des pannes (SAIDI). Ces résultats s'expliquent principalement par des pannes liées à des défaillances d'équipement et à des infrastructures appartenant aux clients. La fiabilité du réseau reste au cœur de tous les processus de planification du réseau et de gestion des actifs, et Hydro Ottawa évalue en permanence le rendement de son réseau afin de remédier de façon proactive aux vulnérabilités et d'améliorer la prestation des services.

Afin d'assurer une fiabilité constante, Hydro Ottawa a mis en œuvre une stratégie globale de surveillance et d'amélioration continue. Parmi les principales initiatives, mentionnons l'amélioration des programmes d'inspection et d'entretien, la réduction proactive des risques liés aux actifs appartenant aux clients ainsi que le renforcement des cadres de gouvernance et de production de rapports. De plus, les pratiques de gestion des actifs d'Hydro Ottawa garantissent que le renouvellement des

infrastructures suit le rythme des besoins du réseau, tandis que les investissements continus dans les technologies de réseau et les nouvelles méthodes d'exploitation renforcent la résilience globale et réduisent les délais de rétablissement en cas de panne.

- **Nombre d'heures moyen où le client est privé d'électricité**

En 2025, les clients d'Hydro Ottawa ont été privés d'électricité durant 0,98 heure en moyenne (en excluant les arrêts d'approvisionnement du réseau de transport provincial et les événements majeurs). Ce résultat n'a pas atteint la cible d'Hydro Ottawa de 0,89 et représente une augmentation par rapport à la moyenne de 2024, qui s'élevait à 0,87 heure d'interruption. La cible de 0,89 a été approuvée par la CEO dans le cadre de la demande de tarification incitative sur mesure d'Hydro Ottawa pour la période 2021-2025

Pour améliorer le rendement et respecter ses cibles pour la période 2026-2030, Hydro Ottawa met en œuvre une série d'investissements ciblés. Ces initiatives comprennent la construction de liaisons d'alimentation visant à renforcer la redondance dans les configurations radiales, l'enfouissement stratégique des tronçons aériens vulnérables et le déplacement des lignes situées dans des zones difficiles d'accès. De plus, le distributeur met en place des systèmes d'automatisation de pointe en installant des dispositifs de sectionnement, des commutateurs à commande à distance et des indicateurs intelligents de circuit défectueux.

- **Nombre moyen d'occurrences où le client est privé d'électricité**

En 2025, les clients d'Hydro Ottawa ont été privés d'électricité à 0,71 occasion en moyenne (en excluant les arrêts d'approvisionnement du réseau de transport provincial et les événements majeurs). Ce résultat a dépassé l'objectif d'Hydro Ottawa, fixé à 0,74 interruption, et représente une hausse par rapport à la moyenne de 0,54 interruption enregistrée en 2024. La cible de 0,74 est établie par la CEO d'après les résultats historiques du SAIFI d'Hydro Ottawa.

Afin de maintenir de solides résultats par rapport aux objectifs de la CEO tout au long de la période 2026-2030, Hydro Ottawa met en œuvre une série d'investissements ciblés. Ces mesures comprennent le remplacement des éléments d'infrastructure dégradés présentant un risque élevé de défaillance et la construction de liaisons d'alimentation afin de renforcer la redondance dans les configurations d'alimentation radiales. De plus, le distributeur optimise le réseau en reconfigurant les lignes d'alimentation, en installant des dispositifs de sectionnement et en enfouissant de façon stratégique les tronçons aériens particulièrement vulnérables.

Gestion de l'actif

- **Avancement de la mise en œuvre du plan du réseau de distribution**

Le plan du réseau de distribution (PRD) d'Hydro Ottawa décrit les dépenses en immobilisations qui sont requises pour entretenir et agrandir le réseau afin de répondre aux besoins actuels et futurs des clients d'Hydro Ottawa. Le PRD 2021-2025 a été approuvé par la CEO. a été approuvé en 2021 par la CEO. Hydro Ottawa mesure l'avancement de la mise en œuvre de son PRD sous la forme d'un ratio des dépenses en immobilisations totales réelles faites durant une année par rapport au montant total des dépenses en immobilisations prévues pour la même année (excluant les défaillances imprévues, l'accès au réseau et les investissements généraux dans les installations).

En 2025, le budget prévu s'élevait à 91,2 M\$, tandis que les dépenses réelles ont totalisé 88,9 M\$. Cette sous-utilisation des fonds s'explique principalement par une réduction des dépenses prévues au titre des programmes afin de couvrir les dépassements budgétaires liés aux situations d'urgence. Plus précisément, le budget alloué aux travaux d'urgence s'élevait à 9,3 M\$, et les dépenses ont atteint 12,6 M\$ (dont 2 M\$ pour des transformateurs d'urgence, 0,8 M\$ pour des câbles d'urgence et 0,4 M\$ pour des interventions liées à des tempêtes).

Contrôle des coûts

- **Évaluation de l'efficacité**

Les coûts totaux pour les SDL de l'Ontario sont évalués par Pacific Economics Group (PEG) LLC au nom de la CEO afin de produire un classement unique en matière d'efficacité. Les distributeurs d'électricité sont répartis en cinq groupes, déterminés en fonction de la différence entre les coûts réels et prévus de chacun. Chaque groupe se voit attribuer une cote d'évaluation de l'efficacité se situant entre un et cinq. En 2025, les résultats d'Hydro Ottawa ont classé l'entreprise dans le groupe 4, un classement considéré comme « passable » et qui se définit par des coûts réels se situant entre 10 % et 25 % au-dessus des coûts prévus, selon le modèle économétrique de PEG. Il convient de noter que le taux d'efficacité moyen sur trois ans du distributeur s'est amélioré pour s'établir à 22,0 % au-dessus des coûts prévus (contre 23,05 % en 2024). Hydro Ottawa demeure déterminée à réaliser des gains de productivité et intègre l'amélioration continue à toutes ses activités d'exploitation.

- **Coût total par client**

Le coût total par client est évalué par PEG au nom de la CEO et correspond à la somme des dépenses en immobilisations et des frais d'exploitation, divisée par le nombre total de clients desservis par Hydro Ottawa.

Le coût total par client d'Hydro Ottawa s'est élevé à 976 \$ en 2025, ce qui représente une hausse de 2,7 % par rapport aux 950 \$ enregistrés en 2024.

La hausse du coût unitaire s'explique par des augmentations plus importantes des coûts d'investissement et des coûts d'exploitation, d'entretien et d'administration par rapport à la croissance de la clientèle d'une année à l'autre. Les immobilisations, qui contribuent au total des dépenses en immobilisations, ont augmenté de 8,5 % en 2025 avec la mise en service du poste de Piperville. Les coûts liés à l'exploitation, à l'entretien et à l'administration ont augmenté de 4,5 % en raison d'une hausse, par rapport à l'année précédente, des dépenses consacrées à l'entretien des postes et des lignes aériennes ainsi que d'une augmentation des dépenses administratives.

Hydro Ottawa continue de se concentrer sur l'amélioration de sa productivité, sur les projets qui visent à réduire les coûts et sur son orientation stratégique générale pour fournir un service fiable dans le cadre d'un mode de fonctionnement efficace pour maintenir la compétitivité de ses tarifs.

- **Coût total par kilomètre de ligne de transport**

Le coût total par kilomètre (km) de ligne est évalué par PEG au nom de la CEO et correspond à la somme des dépenses en immobilisations et des frais d'exploitation, divisée par le nombre total de km de lignes qu'Hydro Ottawa exploite sur son territoire de service.

Pour l'année 2025, le coût total par km de ligne d'Hydro Ottawa s'établit à 28 089 \$, soit une hausse de 746 \$ par rapport à l'année précédente (27 343 \$). Tout comme pour la mesure ci-dessus, les hausses du coût total ont dépassé la croissance du nombre de kilomètres de circuits ajoutés, ce qui s'est traduit par une augmentation du coût unitaire par rapport à l'année précédente.

Branchement à des installations de production d'énergie renouvelable

- **Branchement en temps voulu de nouvelles installations de production de petite taille intégrées**

L'alinéa 6.2.7 du Code des réseaux de distribution de la CEO stipule que les distributeurs doivent raccorder les installations de production de petite taille intégrées (jusqu'à 12 kW) à son réseau de distribution en cinq jours ouvrables ou moins, ou à une date ultérieure convenue par les deux parties. Le Code des réseaux de distribution exige que les distributeurs satisfassent à cette exigence 90 % du temps.

En 2025, Hydro Ottawa a raccordé 203 nouvelles installations de production de petite taille intégrées, toutes (100 %) dans le délai prescrit de cinq jours ouvrables, ce qui surpasse l'objectif de l'industrie, fixé à 90 %.

Ratios financiers

- **Liquidités : ratio de liquidité générale (actif à court terme/passif à court terme)**

Le ratio de liquidité d'Hydro Ottawa a augmenté, passant de 0,44 en 2024 à 1,45 en 2025, atteignant son niveau le plus élevé au cours de la période 2021-2025. Cela signifie que, pour chaque dollar de passif à court terme, l'entreprise détenait 1,45 \$ d'actif à court terme. Cette amélioration s'explique en grande partie par le refinancement des effets à court terme en billets à ordre à long terme.

- **Levier financier : montant total de la dette (incluant endettement à court terme et à long terme)/capitaux propres**

Lorsqu'elle établit les tarifs des distributeurs d'électricité qu'elle réglemente, la CEO utilise une structure du capital présumée de 60 % d'endettement et de 40 % de capitaux propres. La structure présumée se traduit par un ratio endettement/capitaux propres de 1,5 ($60/40=1,5$). Un ratio endettement/capitaux propres supérieur à 1,5 indique qu'un distributeur est plus endetté que ne le prévoit la structure du capital générique. Le ratio dette/capitaux propres d'Hydro Ottawa s'élevait à 1,83 en 2025, représentant une amélioration par rapport à 2024.

Depuis plusieurs années, Hydro Ottawa présente un ratio endettement/capitaux propres plus élevé qui s'explique par ses importantes dépenses en immobilisations, nécessaires pour remplacer les infrastructures vieillissantes de son réseau. Même si Hydro Ottawa a un niveau d'endettement plus élevé par rapport à la structure du capital, elle parvient à gérer le coût de ses emprunts par l'émission d'instruments de dette à long terme et par l'adoption d'un programme d'achat de papier commercial.

- **Rentabilité : taux de rendement des capitaux propres réglementé – Présumé (inclus dans les tarifs)**

Les tarifs de distribution actuels d'Hydro Ottawa ont été approuvés par la CEO au moyen d'un rendement réglementaire des capitaux propres de 9,21 % (rendement réputé). Si le rendement obtenu devait se situer en dehors d'une marge de plus ou moins 3 %, un examen réglementaire de la structure de revenus et de coûts d'Hydro Ottawa pourrait être réalisé par la CEO.

- **Rentabilité : taux de rendement des capitaux propres réglementé – Atteint**

En 2025, Hydro Ottawa a atteint un taux de rendement des capitaux propres réglementé de 7,36 %, ce qui est 1,85 % au-dessous du rendement des capitaux propres présumé et à l'intérieur de la marge de plus ou moins 3 %.

Remarque aux lecteurs de la DAG de la carte de pointage 2025

Les renseignements fournis par les distributeurs relativement à leur rendement futur (ou ce qui peut être interprété comme étant de l'information de nature prospective) pourraient être soumis à plusieurs risques, incertitudes et autres facteurs pouvant faire en sorte que les événements, conditions ou résultats diffèrent en réalité des résultats passés ou des résultats envisagés par le distributeur en ce qui concerne son rendement futur. Parmi les facteurs qui peuvent causer de telles différences, on compte les modifications apportées à la législation ou à la réglementation, les conditions des marchés financiers, les conditions économiques en général et les conditions météorologiques. Pour ces raisons, les renseignements relatifs au rendement futur sont au meilleur jugement des gestionnaires à la date de publication de la carte de pointage et pourraient être sensiblement différents dans l'avenir.